

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 9 décembre 2022 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE 4 ET 18 NOVEMBRE 2022

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve les PV du Collège des 4 et 18 novembre 2022.

2. MP ACHAT CHAUSSURES DE CASERNEMENT – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 24 novembre 2022 et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer le marché "Achat chaussures de sécurité - marché de stock" à l'entreprise avec la seule offre (sur base du prix), à savoir Vandeputte Safety, à 2530 BOECHOUT pour le montant d'offre contrôlé de € 385,99, 21% TVA comprise pour une paire de chaque type ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2022, article 351/124-05 et au budget des exercices suivants.

3. MP RÉPARATION PMF CINEY – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du marché "Réparation pompe multifonctionnelle de Ciney" au soumissionnaire ayant remis la seule offre, soit W.T.S. SRL, à 5590 Achêne, pour le montant d'offre contrôlé de € 28.350,53, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/745-98.

4. MP ACHAT DÉFIBRILLATEURS MULTI PARAMÈTRES – BON DE COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver l'achat de 12 défibrillateurs avec accessoires, un boîtier de simulation, un logiciel de gestion pour 2 utilisateurs à l'entreprise ARSEUS HOSPITAL NV, Rijksweg 10 à 2880 Bornem pour un montant total de 225.680,44 € TVAC, ainsi que l'achat de 100 électrodes adulte, 30 électrodes pédiatriques, 1 batterie externe supplémentaire, pour le montant total de 11.036,82 TVAC 6% ; D'approuver le paiement des postes 1 et 2 par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51, pour le montant de 225.680,44 € TVAC et des postes 3 et 4 par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2022, article 351/124-12, pour le montant de 10.412,09 € HTVA ou 11.036,82 TVAC.

5. MP ACHAT 4 RADIOS SC20 – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de réaliser l'achat de 4 radios Tetra Sepura SC20 pour un montant de 6.045,64 € TVAC à la société Abiom de Sint-Niklaas., par l'intermédiaire de l'accord-cadre Astrid CD-MP-OO-60 ; De financer cette dépense par le budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/742-53.

6. MP ACHAT ÉQUIPEMENT PLONGEUR – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2022-046 et le montant estimé du marché "Achat équipement plongeur", qui s'élève à € 1.089,00, 21% TVAC ; De conclure le marché par la facture acceptée ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51.

7. MP ACHAT 2 ARMOIRES À VOLETS – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2022-047 et le montant estimé du marché "Achat de 2 armoires à volet", qui estimé s'élève à € 847,00, 21% TVAC ; De conclure le marché par la facture acceptée ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/741-98.

8. MP ACHAT 120 TAPIS DE SPORT – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2022-048 et le montant estimé du marché "Achat tapis de sol pour sport", qui s'élève à € 4.000,01, 21% TVAC ; De conclure le marché par la facture acceptée ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51.

8A. MP ACHAT TIB FEU DE FORÊT – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2022-049 et le montant estimé du marché "Achat 26 TIB feu de forêt", qui s'élève à € 15.000,01, 21%

TVAC ; De conclure le marché par la facture acceptée ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51.

8B. MP RÉPARATION UNIMOG PHILIPPEVILLE – CONDITIONS ET ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la réparation du véhicule feu de forêt de Philippeville, pour un montant estimé à € 12.500,00, 21% TVAC ; De conclure le marché par la facture acceptée ; D'approuver la réparation auprès de la société UNI-TRAC SA, à 5170 Lesve pour le montant d'offre de € 12.304,65, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/745-98.

8C. MP ACHAT MATÉRIEL EAU-VIVE - CONDITIONS ET COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de ne pas approuver la commande de 4 paires de chaussures et 5 couteaux pour l'équipe de sauvetage en eau-vive.

9. FACTURATION AMU – RÉCLAMATIONS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de maintenir la facture n° A22-0511232, le contact patient étant établi ; De dégrever la facture n° A22-10711.

10. DROITS CONSTATÉS – NON-VALEURS 2015-2020

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'autoriser le comptable spécial à ne plus exposer de frais en vue de recouvrer les redevances reprises aux articles détaillés dans la liste jointe au dossier liée aux années 2015 à 2020 ; De porter en non-valeurs les montants y afférents et ce pour les motifs invoqués ci-dessus ainsi que dans le but de présenter une situation comptable et budgétaire conforme aux situations constatées.

11. ASBL JEUNES SAPEURS-POMPIERS – LIQUIDATION DE LA SUBVENTION 2022

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord pour la liquidation d'un subside de 2.500 € pour l'année 2022 à l'ASBL « Les jeunes sapeurs-pompiers de la zone de secours Dinaphi » ; De charger le comptable spécial de procéder à cette liquidation.

12. SERVICE ICT - DON DE MATÉRIEL À LA ZONE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le don de matériel informatique par la société ETNIC, soit 4 serveurs et 12 switch.

13. CODIS - FRAIS DE DÉPLACEMENT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur la révision des indemnités kilométriques pour les déplacements vers le CODIS ; de proposer une décision au prochain Conseil de zone.

14. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – DÉMISSION SAPEUR-POMPIER STAGIAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accepter la démission d'un secouriste-ambulancier non-pompier volontaire stagiaire au poste de secours de Dinant à la date du 30 décembre 2022.

15. RECRUTEMENT JURISTE – ACCOMPAGNEMENT SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE – MP

Ce point est reporté.

16. TECHNICIENNE DE SURFACE – AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur l'établissement d'un avenant au contrat de travail d'une technicienne de surface, portant sur une modification des heures de prestations et une modification du lieu de travail dès le 5 janvier 2023.

17. COMMANDANT DE ZONE – DEMANDE DE CONGÉ

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accorder au Commandant de zone des congés annuels de vacances ; De prendre note que le Commandant de zone a désigné le Capitaine Marc LEONARD pour assurer ses fonctions durant la période du 30 décembre 22 au 7 janvier 23 inclus.

18. ACCIDENT DE TRAVAIL – GUÉRISONS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de confirmer la guérison des agents concernés dans les 7 dossiers d'accident de travail non clôturés en 2021 et 2022 ; D'informer de la présente décision les travailleurs concerné et l'assureur de la zone.

19. SEMJA – PROPOSITION DE COLLABORATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur une collaboration avec le SEMJA de Dinant ; de solliciter un projet de convention de collaboration, à présenter au prochain Conseil de zone.

20. PRÉVENTION – RECOURS CONSEIL D'ÉTAT CHÂTEAU BEL-AIR – RAPPORT AUDITEUR

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de prendre acte de l'évolution du dossier de recours au Conseil d'Etat ; décide d'envisager la désignation d'un avocat pour la partie civile du dossier, en cas de décision défavorable du Conseil d'Etat envers la zone.

21. CHOIX DU NOUVEAU PRÉSIDENT

Ce point est reporté.

22. CALENDRIER 2023 – DATES DES CCB + REPORT CCB 16/12/22

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'annuler la réunion du CCB du 16 décembre 2023 et de fixer une autre date lors de la prochaine séance.

23. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – TRAJET DE RÉINTÉGRATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de solliciter le SEPPT, à savoir Cohezio, afin de préparer un trajet de réintégration pour un sergent professionnel.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président,
Pascal JACQUIEZ

